

RENTREE A L'INTERNAT

Chers parents, chers élèves,

La rentrée **des élèves de la 7^{ème}** est prévue pour

mercredi 15 septembre 2010 entre 17.00 et 19.00 heures

La rentrée des **autres élèves** est prévue

à partir du jeudi 16 septembre 2010

Du vendredi 17 septembre au samedi 18 septembre, il n'y a pas de service de nuit.

PARKING : Nous vous rappelons qu'un parking payant se trouve au sous-sol de l'internat.
Les premières 20 minutes sont gratuites.

AJOUTS AU REGLEMENT INTERNE

1) L'internat interdit aux élèves d'amener des animaux domestiques.

Cela vaut pour les poissons et autres animaux d'aquarium.

2) En dehors des études obligatoires et des activités organisées, l'internat concède aux élèves des temps de **sorties autorisées mais non surveillées**. Pendant ces sorties, le/la jeune reste sous la responsabilité éducative de l'internat. En outre, nous demandons aux personnes investies du droit d'autorité parentale de conclure une assurance responsabilité civile, pour les dommages causés éventuellement par leur enfant.

3) **A partir de l'année scolaire 2010/2011 les études du vendredi (1 heure de 14.45 à 15.45 ou bien de 15.15 à 16.15) sont obligatoires pour tous les élèves des classes de 7^e à 5^e/9^e et elles ont lieu dans leurs chambres individuelles.**

INFORMATIONS UTILES

Caution

L'internat demande une caution de 50 € pour toutes les clefs ainsi que pour la chambre individuelle.

Nous nous réservons le droit de ne pas restituer toute ou une partie de la caution, si le/la jeune perd ou abîme la clé empruntée ou bien s'il/elle laisse sa chambre individuelle dans un état sale (p.ex. taches ou gribouillages au mur etc) au moment de son départ de l'internat.

Contrat

Le contrat a été revu et en partie modifié. C'est pourquoi, nous vous prions de nous retourner par courrier un exemplaire dûment rempli et signé.

Règlement interne / déclaration de consentement

En janvier, nous vous avons envoyé la nouvelle version de notre règlement interne.

Or, jusqu'à ce jour nous n'avons pas reçu toutes les déclarations de consentement au nouveau règlement interne.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous retourner également par courrier la déclaration en annexe dûment remplie et signée. (ne concerne que les parents à qui on a envoyé une nouvelle déclaration)

Argent de poche

Seulement les élèves de la classe de 7e pourront déposer de l'argent au bureau des éducateurs.

Trousseau des élèves

- lampe de bureau
- 1 protège-matelas (dimensions du matelas : 200x90) **obligatoire !!**
 - 1 paire de draps de lit ;
 - 1 couette avec housse (evtl. couverture) ;
 - 1 oreiller avec taie ;
- nécessaire de toilette (serviette, savon,.....) ;
- corbeille à linge (vêtements sales) ;
- vêtements de sport ;
- carte de sécurité sociale ;
- décoration pour la chambre (plantes, tapis, ...)
- posters (doivent être fixés avec du Pattafix)

Il est recommandé de marquer le nom resp. les initiales sur les vêtements de l'élève.
(en cas de perte)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Lucien Backes, directeur